JEAN-PIERRE BOUQUET À LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

Jean-Pierre Bouquet, participe, lundi 25 avril, à l'ouverture de la 4ème Conférence Environnementale au Palais de l'Elysée en présence du Président de la République, François Hollande, et de la Ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal.
Cette conférence nationale vise à rendre compte aux acteurs de la société civile (élus, ONG, entreprises et syndicats) des avancées réalisées en faveur de la transition énergétique en France.
Jean-Pierre Bouquet est invité en sa qualité de président délégué de l'association des Eco-Maires et de dirigeant d'un des Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte (TEP-CV) les plus dynamiques en France.
L'édition 2016 est rythmée par trois tables rondes sur les thématiques suivantes :
- Appliquer l'agenda des solutions pour la croissance verte
- Impliquer les citoyens, les territoires et l'Etat dans la transition écologique
- Préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous

Le Gouvernement prévoit de proposer une vingtaine de mesures aux différents partenaires sociaux, et a préalablement sollicité le Conseil national de la transition énergétique (CNTE) pour avis.

Jean-Pierre Bouquet devant le perron du Palais de l'Élysée - Présidence de la République française

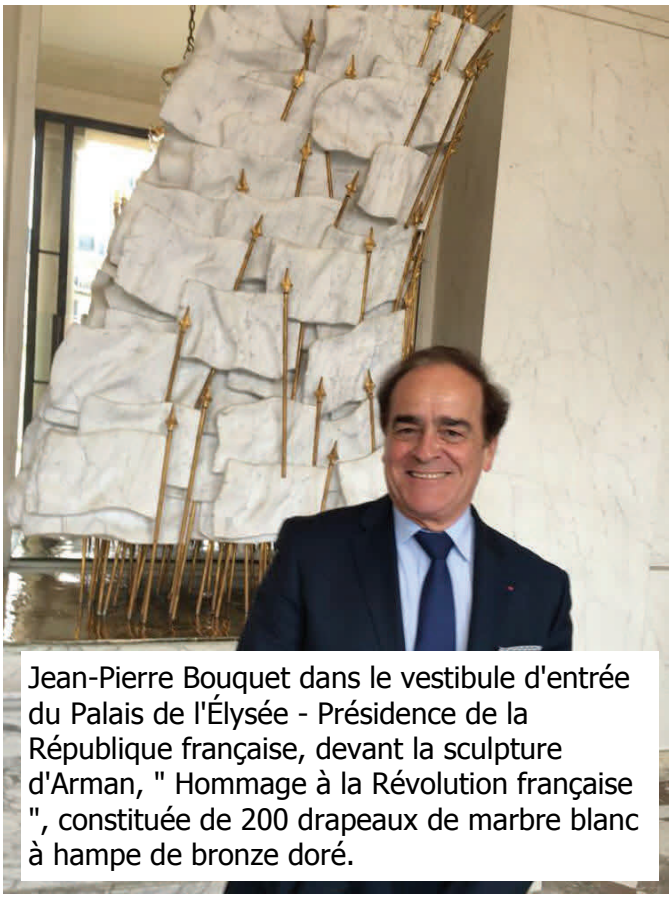

Jean-Pierre Bouquet dans le vestibule d'entrée du Palais de l'Élysée - Présidence de la République française, devant la sculpture d'Arman, " Hommage à la Révolution française ", constituée de 200 drapeaux de marbre blanc à hampe de bronze doré.

4e CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE (PARIS)

Avant l'ouverture de la Conférence, dans l'un des salons d'honneur du palais de lÉlysée - Présidence de la République française, en compagnie de membres de la société civile et de représentants du gouvernement.

Ouverture de la conférence par Madame Ségolène Royal, ministre de l'écologie et du développement durable

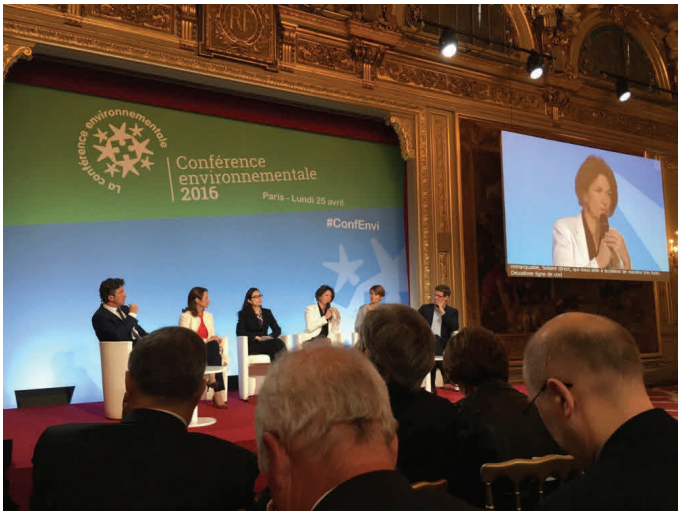

La 1ère table ronde avait pour thème : "L'agenda des solutions". Le point commun entre les représentants d'Engie, de Suez , du WVF et du Muséum d'Histoire Naturelle est la conscience que le changement climatique change la donne, personne ne peut dire qu'il n'est "pas concerné". Cela implique des solutions partagées, une évolution et même une révolution de notre modèle économique avec beaucoup d'innovations.

La 2e table ronde traitée du sujet de "La citoyenneté environnementale et energetique" : Il s'agit de libérer l'énergie,l' intelligence collective et les citoyens dans les politiques de changement.

4e CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE (PARIS)

La 3e table ronde a traité du "Cadre de vie et santé pour préserver la nature" avec des politiques transversales mobilisant les ministères de la Santé, de l'Agriculture.. Cela passe par le soutien à l'agro écologie pour favoriser la photosynthèse, la biodiversité des sols, le stockage du carbone dans les sols et dans la forêt...ce qui pose la question du rythme et du pilotage du changement.
Le témoignage d'un agriculteur , président de l' association Phyto Victimes était particulièrement éloquent sur la nécessité d'agir.

En conclusion, le Président de la République a rappelé que l'enjeu est bien de mettre en œuvre l'accord de Paris avec une ratification européenne pour autoriser l'entrée en vigueur de celui-ci.
Cela passe par des mesures régulatrices avec suppression de toutes les subventions à la construction de centrales à charbon, par la lutte contre les autorisations d'exploiter les gaz de schiste, par la fixation d'un prix suffisant du carbone sur le marché européen (pour montrer l'exemple, la France va fixer un prix minimum).
L'esprit de la loi de Transition énergétique est bien de s'intéresser à l'économie décarbonisée. Toutes les mesures règlementaires de mise en œuvre seront prises avant l'été : des investissements d'avenir, la mobilisation de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 3,5 milliards d'€...
Cela signifie enfin faire monter en puissance les énergies renouvelables : éolien, cogénération, solaire, biomasse, pour baisser la part du nucléaire. (fermeture d'une première centrale en 2018, publication dès 2016 du décret retirant l'autorisation d'exploitation de Fessenheim...)